



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-353

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-06-15-00034 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (vente des biens meubles saisis) (1 page)	Page 4
75-2026-06-16-00010 - Arrêté portant délégation de signature (collège de second examen des demandes de rescrit) (2 pages)	Page 6
75-2026-06-16-00016 - Arrêté portant délégation de signature à la conciliatrice fiscale départementale et aux conciliateurs fiscaux départementaux adjoints (3 pages)	Page 9
75-2026-06-16-00017 - Arrêté portant délégation de signature aux PCRP (2 pages)	Page 13
75-2026-06-15-00035 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (antenne de Fécamp) (5 pages)	Page 16
75-2026-06-15-00036 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (antenne de Vierzon) (4 pages)	Page 22
75-2026-06-15-00037 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (C Ravet et adjointes) (2 pages)	Page 27
75-2026-06-15-00031 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (cadres A et B rédacteurs direction PGF) (4 pages)	Page 30
75-2026-06-15-00038 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (EDR) (3 pages)	Page 35
75-2026-06-15-00030 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (encadrants A PGF-PCFAJ) (6 pages)	Page 39
75-2026-06-16-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PN TVA Noyon) (2 pages)	Page 46
75-2026-06-15-00032 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (pôle judiciaire inspecteurs et A+) (3 pages)	Page 49
75-2026-06-16-00018 - Arrêté portant délégation de signature pour le Pôle gestion publique Secteur public local (15 pages)	Page 53
75-2026-06-16-00014 - Arrêté portant délégation générale de signature (A Talon et adjoints) (2 pages)	Page 69

75-2026-06-16-00013 - Arrêté portant délégation générale de signature (A-L Lagadec et adjoints) (2 pages)	Page 72
75-2026-06-16-00019 - Arrêté portant délégation générale de signature (CBR) (3 pages)	Page 75
75-2026-06-16-00021 - Arrêté portant délégation générale de signature (D Pierron et adjoints) (2 pages)	Page 79
75-2026-06-16-00022 - Arrêté portant délégation générale de signature (MDRA) (3 pages)	Page 82
75-2026-06-16-00015 - Arrêté portant délégation générale de signature (P Laroppe et adjointe) (2 pages)	Page 86
75-2026-06-16-00012 - Arrêté portant délégation générale et spéciale de signature (pole PPR) (6 pages)	Page 89
75-2026-06-16-00023 - Arrêté portant délégations de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonction de commissaire du Gouvernement (3 pages)	Page 96
75-2026-06-16-00024 - Arrêté portant subdélégation de signature du préfet pour les missions domaniales (3 pages)	Page 100
75-2026-06-17-00003 - Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (2 pages)	Page 104
75-2026-06-17-00016 - Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations relevant du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (2 pages)	Page 107
Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / SG	
75-2026-06-17-00010 - Décision 2026 - 36 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (5 pages)	Page 110
75-2026-06-17-00009 - Décision n° 2026 - 35 portant subdélégation de signature en matière administrative (4 pages)	Page 116

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-15-00034

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(vente des biens meubles saisis)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Vu le livre des procédures fiscales et notamment son article R*260A-1 ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête:

Art. 1^{er}. Délégation de signature est donnée à :

Madame Anne-Laure LAGADEC, administratrice de l'État,

Monsieur Charles RAVET, administrateur de l'État,

Madame Hélène LAVOISIER, administratrice de l'État,

Madame Marie-Aimée MUSY, administratrice de l'État,

Madame Nadia HIMPENS, administratrice de l'État,

Madame Carole AUTRET, administratrice de l'État,

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris le 15 juin 2026

Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00010

Arrêté portant délégation de signature (collège
de second examen des demandes de rescrit)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 PARIS Cedex 02

Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :

Article 1

Un collège de second examen des demandes de rescrit compétent pour le département de Paris a été créé à compter du 15 décembre 2012.

Article 2

Le siège de ce collège est situé 5 rue de Londres - 75009 Paris ;

Article 3 :

Le collège compétent pour le département de Paris est composé comme suit, à compter du 15 juin 2026 :

Charles RAVET, Administrateur de l'État, président ;

Patrice VESPUCE, Administrateur de l'État ;

Hélène LAVOISIER, Administratrice de l'État ;

Camille ALBERTI, Administratrice des finances publiques adjointe ;

Virginie BOUHADANA, Administratrice des finances publiques adjointe ;

Bénédicte GUILLOT, Administratrice des finances publiques adjointe ;

Claire MONTBARBON, Administratrice des finances publiques adjointe ;

Sukeyna N'DAO, Administratrice des finances publiques adjointe ;

Bruno VIDAL-PIQ, Administrateur des finances publiques adjoint ;

Anne VILLIERS, Administratrice des finances publiques adjointe ;

Thierry GUENA, Administrateur des finances publiques adjoint .

Article 4

Anne-Laure LAGADEC, est nommée suppléante du président du collège en cas d'absence ou d'empêchement du président et du directeur de la direction spécialisée du contrôle fiscal Île-de-France, ou dans le cas prévu au cinquième alinéa de l'article R. * 80 CB-3. Il remplace alors un des membres qui ayant eu à prendre position sur l'une des affaires soumises au collège, ne peut prendre part à la délibération du collège.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 16 juin 2026,

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00016

Arrêté portant délégation de signature à la
conciliatrice fiscale départementale et aux
conciliateurs fiscaux départementaux adjoints



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A, 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Vu la décision du 15 juin 2026 désignant : Hélène LAVOISIER, conciliatrice fiscale départementale, Nadia HIMPENS, Carole AUTRET, Camille ALBERTI, Virginie BOUHADANA, Sylvie GEOFFRAY, Claire MONTBARBON, Christophe MULLER, Bruno VIDAL-PIQ, Anne VILLIERS, Laetitia BALLIS, Jean-Pierre CASTET, Carole CONTOUT-COGNET, Maël MANDIN, Marie-Laure MORISOT, Sabine SCHMITT, Dominique SERGI, Eric GLADIEU et Nathalie QUIQUELY, conciliatrices et conciliateurs fiscaux départementaux adjoints ;

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à :

- Hélène LAVOISIER, administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Nadia HIMPENS, administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

- Carole AUTRET administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Camille ALBERTI, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Virginie BOUHADANA, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Sylvie GEOFFRAY, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Claire MONTBARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Christophe MULLER, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Anne VILLIERS, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris .
- Madame Laetitia BALLIS, inspectrice principale des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Jean-Pierre CASTET, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Carole CONTOUT-COGNET, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Maël MANDIN, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Marie Laure MORISOT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Sabine SCHMITT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Dominique SERGI, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Eric GLADIEU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

- Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 16 juin 2026,

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00017

Arrêté portant délégation de signature aux PCR

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés ci-dessous, à effet de signer les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts :

Nom	Grade
M. Cyril AUDRAS	Inspecteur principal des Finances Publiques
Mme Catherine BALLANGER	Inspectrice principale des Finances Publiques
M. Pierre-Henri CHAINET	Inspecteur principal des Finances Publiques
Mme Sophie CHAMBON	Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques
M. Christophe DEFORGE	Inspecteur principal des Finances Publiques
Mme Martine GRAVIERE	CSA des Finances Publiques
M. Marc JACQUEMET	Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques
Mme Carole MANFE	Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques
M. Christophe RETALI	Inspecteur principal des Finances Publiques
Mme Marie Laure TELLIEZ	Inspectrice principale des Finances Publiques
Mme Brigitte VAPPEREAU	Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques
Mme Sophie ENSENAT	Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 16 juin 2026

Le directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-15-00035

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(antenne de Fécamp)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Antenne extra-départementale de
Fécamp

**Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises,

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Bruno GAILLARD, Inspecteur principal des finances publiques, responsable de l'antenne de Fécamp,

ainsi qu'à :

Fabrice HOBA, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Sophie BOULLARD, inspectrice des finances publiques, Rodrigue MERLOT et Stéphane JANCI Inspecteurs des finances publiques,

adjoints au responsable de l'antenne, en charge pour le compte de la DRFIP d'Île-de-France et de Paris de certaines missions des SIE suivants :

- SIE Paris 6ème-7ème
- SIE Paris 9ème
- SIE Paris 15ème
- SIE Paris 16ème

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 200 000 € par demande ;

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération afférentes à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 100 000 € par demande ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans les limites indiquées dans le tableau ci-dessous ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses sans limitation de montant ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses par demande
ARTINO Angélique	Contrôleur	30 000 €
BACQUET Christophe	Contrôleur	30 000 €
BAUDOIN Doriane	Contrôleur	30 000 €
BAUER Charline	Contractuel (catégorie B)	30 000 €
BORDEAUX Aurélie	Contractuel (catégorie B)	30 000 €
BOURCIER Nathalie	Contrôleur	30 000 €
BRAULT Rénata	Contrôleur	30 000 €
COUTURE Alexia	Contrôleur	30 000 €
DE MONTE Roën	Contrôleur	30 000 €
DECOOL Anthony	Contrôleur	30 000 €
DELANDRE Corinne	Contrôleur	30 000 €

DETAÏN Raphael	Contrôleur	30 000 €
GILLOT Corinne	Contrôleur	30 000 €
HEDIN Frédéric	Contrôleur	30 000 €
KONE Fatin	Contractuel (catégorie B)	30 000 €
LE BORGNE Marie-Cécile	Contrôleur	30 000 €
LE BRAS Marie-Hélène	Contrôleur	30 000 €
LEBLET Maryline	Contrôleur	30 000 €
MARCOTTE Romain	Contrôleur	30 000 €
OSMONT Christelle	Contrôleur	30 000 €
PREVOTS Laëtitia	Contrôleur	30 000 €
RENOULT Sandrine	Contrôleur	30 000 €
ROCHE Florence	Contrôleur	30 000 €
SOREL Cécile	Contrôleur	30 000 €
TOULOUSE Valérie	Contrôleur	30 000 €
WACOGNE Raphaëlle	Contrôleur	30 000 €

AMELINE Aurélie	Contractuel (Catégorie C)	5 000 €
BARROIS Sylvia	Contractuel (Catégorie C)	5 000 €
CHAIF Sandra	Contractuel (Catégorie C)	5 000 €
CORDIER Estelle	Contractuel (Catégorie C)	5 000 €
DELAFOSSÉ Véronique	Agent administratif	5 000 €
HEDIN-POTIER Sylvie	Agent administratif	5 000 €
LAMBRECTH Lucie	Agent administratif	5 000 €
LEFORT Claudine	Agent administratif	5 000 €
MOREL Carole	Agent administratif	5 000 €
RECROIX Ilouna	Contractuel (Catégorie C)	5 000 €
SLAMA Mathilde	Contractuel (Catégorie C)	5 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou de restitution d'office dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant rejet, remise ou modération dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses ou gracieuses par demande
ARTINO Angélique	Contrôleur	30 000 €
BACQUET Christophe	Contrôleur	30 000 €
BAUDOIN Doriane	Contrôleur	30 000 €
BAUER Charline	Contractuel (catégorie B)	30 000 €
BORDEAUX Aurélie	Contractuel (catégorie B)	30 000 €
BOURCIER Nathalie	Contrôleur	30 000 €
BRAULT Rénata	Contrôleur	30 000 €
COUTURE Alexia	Contrôleur	30 000 €
DE MONTE Roën	Contrôleur	30 000 €
DECOOL Anthony	Contrôleur	30 000 €
DELANDRE Corinne	Contrôleur	30 000 €
DETAÏN Raphael	Contrôleur	30 000 €
GILLOT Corinne	Contrôleur	30 000 €
HEDIN Frédéric	Contrôleur	30 000 €
KONE Fatin	Contractuel (catégorie B)	30 000 €
LE BORGNE Marie-Cécile	Contrôleur	30 000 €
LE BRAS Marie-Hélène	Contrôleur	30 000 €
LEBLET Maryline	Contrôleur	30 000 €
MARCOTTE Romain	Contrôleur	30 000 €
OSMONT Christelle	Contrôleur	30 000 €
PREVOTS Laëtitia	Contrôleur	30 000 €
RENOULT Sandrine	Contrôleur	30 000 €
ROCHE Florence	Contrôleur	30 000 €
SOREL Cécile	Contrôleur	30 000 €
TOULOUSE Valérie	Contrôleur	30 000 €
WACOGNE Raphaëlle	Contrôleur	30 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France

Paris, le 15 juin 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-15-00036

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(antenne de Vierzon)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Antenne extra-départementale de
Vierzon

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises,

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Véronique BARBEREAU, inspectrice divisionnaire, responsable de l'antenne de Vierzon,
ainsi qu'à :

Benoît MAILLOCHON, inspecteur divisionnaire, Estelle BELOU-KOUKOU, Jean-Pierre BAERT et Anthony CORMIER, inspecteurs, adjoints au responsable de l'antenne,

en charge pour le compte de la DRFIP d'Île-de-France et de Paris de certaines missions des SIE suivants :

- SIE Paris 1er-2ème
- SIE Paris 8ème ELYSEES
- SIE Paris 8ème MADELEINE
- SIE Paris 17ème

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 200 000 € par demande ;

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération afférentes à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 100 000 € par demande ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
BOULC'H Alexandre	contrôleur	30 000 €
CARTERET Céline	contrôleuse	30 000 €
CHAPRON Emilie	contractuelle (B)	30 000 €
COTTE Christelle	contrôleuse	30 000 €
DAVID Mélanie	contractuel le(B)	30 000 €
HAMOLINNE Laure	contrôleuse	30 000 €
LAO Thomas	contractuel (B)	30 000 €
LE ROH Magali	contractuelle (B)	30 000 €
ORIEUX Baptiste	contrôleur	30 000 €
PIERRAT Stanley	contrôleur	30 000 €
POUZERATTE Maryline	contrôleuse	30 000 €
WOITIEZ Sabrina	contrôleuse	30 000 €
CHERRIER Steve	agent administratif	5 000 €
MAZON Samuel	agent administratif	5 000 €
SOUBIEUX Nicolas	agent administratif	5 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise ou modération dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
BAXEN Aimée	contractuelle (B)	30 000 €
BLANCHARD Patricia	contrôleuse	30 000 €
CABRIT Ludovic	contrôleur	30 000 €
DIOUF Mouhamadou	contrôleur	30 000 €
FERNANDES Fernando	contrôleur	30 000 €
GONTHIER Romain	contrôleur	30 000 €
GUERINEAU Muriel	contractuelle (B)	30 000 €
HAMOLINNE Laure	contrôleuse	30 000 €
HOUNKPONOU Max	contrôleur	30 000 €
JOUBERT Julien	contractuel (B)	30 000 €
LASSERRE Océane	contractuelle (B)	30 000 €
MEYER Joëlle	contrôleuse	30 000 €
PHILIPPON Valentine	contrôleuse	30 000 €
PONTET Damien	contrôleur	30 000 €
PRISQUE Christel	contrôleuse	30 000 €
SIMON-MARTIN Stéphanie	contractuelle (B)	30 000 €
TEINTURIER Lili	contractuelle (B)	30 000 €
BAERT Sandra	contractuelle (C)	5 000 €
CHEVRETTE Sabrina	contractuelle (C)	5 000 €
GODET Marie-Pierre	agente administrative	5 000 €
LECOMTE Clémence	contractuelle (C)	5 000 €
LY Aline	contractuelle (C)	5 000 €
MESQUITA Nathalie	contractuelle (C)	5 000 €
RETORE Amélie	contractuelle (C)	5 000 €
SIMON Séverine	agente administrative	5 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

Paris, le 15 juin 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-15-00037

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (C
Ravet et adjointes)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

**Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Charles RAVET, administrateur de l'État, responsable du pôle contrôle fiscal et affaires juridiques ;

- Mme H  l  ne LAVOISIER, administratrice de l'  tat, responsable adjointe du p  le contr  le fiscal et affaires juridiques;

- Mme Marie-Aim  e MUSY, administratrice de l'  tat, responsable adjointe du p  le contr  le fiscal et affaires juridiques,

   l'effet de me suppl  er dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs    ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent et    agir en justice et effectuer des d  clarations de cr  ances.

Article 2 :

Sont exclus du champ de la pr  sente d  l  gation tous les actes aff  rents    l'exercice des missions exclusivement d  volues aux comptables publics par l'article 18 du d  cret n   2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif    la gestion budg  taire et comptable publique.

Article 3 :

La pr  sente d  cision sera publi  e au recueil des actes administratifs de la Pr  fecture d'  le-de-France et de Paris.

Paris le 15 juin 2026

Le Directeur r  gional des finances publiques
d'  le-de-France et de Paris

sign  

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-15-00031

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(cadres A et B rédacteurs direction PGF)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des **pôles fiscaux parisiens** dont les noms et grades sont mentionnés en annexe afin de signer dans la limite des montants définis en annexe au titre **des 1^{er} à 6^e et sans limitation de montant au titre du 7^o** :

1^o en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- 4° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 5° les décisions prises sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales .
- 7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives :

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 15 juin 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Laurent GARNIER

ANNEXE N° 1

	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1°, 3° et 4° de l'article 1
Division des professionnels	Mme Stéphanie BRECHON	Inspectrice des finances publiques	400 000 €	/
	M. Laurent CARDONA	Inspecteur des finances publiques	400 000 €	/
	M. Gilles DUCASSE	Inspecteur des finances publiques	400 000 €	/
	Mme Sylvie GARIN	Inspectrice des finances publiques	400 000 €	/
	M. Jean Michel PLANTIER	Inspecteur des finances publiques	400 000 €	/
	M. Frédéric GARRIER	Contrôleur des finances publiques	250 000 €	/
	Mme Wafida KASMI	Agente contractuelle de catégorie B	250 000 €	/
	M. Paul LUCAS	Contrôleur des finances publiques	250 000 €	/
	Mme Ondine PELAGE	Contrôleuse des finances publiques	250 000 €	/
Div. Amendes	M. Stéphane COMPAIN	Inspecteur des finances publiques	/	200 000€
	Mme Aurélie VERDIER	Inspectrice des finances publiques	/	200 000€
	Mme Amra ATTOUMANI	Contrôleuse des finances publiques	/	50 000€
	M Peggy TRAVAILLEUR	Contrôleur des finances publiques	/	50 000€
	M. Jean-Paul LE MAGUER	Contrôleur des finances publiques	/	50 000€
Division des particuliers	M. Raphaël GAZON	Inspecteur des finances publiques	/	200 000€
	Mme Isabelle GENSANE	Inspectrice des finances publiques	/	200 000€
	M. Honoré IRADUKUNDA	Inspecteur des finances publiques	/	200 000€
	Mme Christine LACOURPAILLE	Inspectrice des finances publiques	/	200 000€
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	/	200 000€
	Mme Marie-Claude TOURNEUR	Inspectrice des finances publiques	/	200 000€
	Mme Cécile VOURY	Contrôleuse des finances publiques	/	50 000€
	M Olivier JOLIT	Contrôleur des finances publiques	/	50 000€
	Mme Najlaa EL AATTACHI	Contrôleuse des finances publiques	/	50 000€
	Mme Sophie GEFFROY	Contrôleuse des finances publiques	/	50 000€

ANNEXE 1 (suite)

	Nom	Grade	Limites visées au 5 ^o , 6 ^o et 7 ^o de l'article 1	Limites visées au 3 ^o et 4 ^e de l'article 1
Division du recouvrement	Mme Claire BERTHAULT	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Marie-Louise CERZO-CHRETIEN	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Alexandre CORRE	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Christelle DOUARINOU	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Bruno DUPUY	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Ludovic FOLIO	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Justine LUIS	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Lisa AVAZERI	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Hélène QUINTON	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Sophie ROUILLON	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Pierrick STEPHAN	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Baptiste ZEMMAM	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Séverine ALDEBERT	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	M. Philippe CUZIOL	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€
	Mme Eliane GOURGEON	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	Mme Marie-Pierre IMPIERI	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	Mme Isabelle LANDEAU	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	M. Miguel LOPEZ	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€
	M. Ludovic MARCOS	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€
	Mme Magali MILOME	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
M. Alexis THIEBAUT	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€	

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-15-00038

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(EDR)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Ile de France et de Paris**
Pôle Pilotage et Ressources
Division Contrôle de Gestion
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

**Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux
et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) dont les noms, prénoms et grades suivent dans le tableau ci-après :

Nom	Prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENCONTRE	Hervé	Inspecteur des finances publiques	50 000 €	50 000 €
BOUTALED	Marine	Inspecteur des finances publiques	50 000 €	50 000 €
CERVERA	Julien	Inspecteur des finances publiques	50 000 €	50 000 €
FABRE	Virginie	Inspectrice des finances publiques	50 000 €	50 000 €
GALLIER	Philippe	Inspecteur des finances publiques	50 000 €	50 000 €
GELINEAU	Maryline	Inspectrice des finances publiques	50 000 €	50 000 €
JACQUET-CRETIDES	Frédéric	Inspecteur des finances publiques	50 000 €	50 000 €
LE ROUX	Géraldine	Inspectrice des finances publiques	50 000 €	50 000 €
MARC	Catherine	Inspectrice des finances publiques	50 000 €	50 000 €
NORDMAN	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	50 000 €	50 000 €
PHU	Jonathan	Inspecteur des finances publiques	50 000 €	50 000 €
PISTRE	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	50 000 €	50 000 €
VION	Gégory	Inspecteur des finances publiques	50 000 €	50 000 €
ALLAIN	Eric	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
AUDOIN	François	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
BACHETTI	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
BEDDIAR	Habib	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
BELIBIO	Henri	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
BENESY	Denis	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
BERRUET	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
BRUXELLE	Adrien	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
BULLY	Nadège	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
CAUDRELIER	Matthieu	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
CHASLE	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
CORESTANT	Jean Elysée	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
DAG	Békir	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
DAGOLDI	Nicolas	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
DALLAIN	Emmanuel	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
DEFIENNE	Florent	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
DELPEY	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
DIVOL	Vincent	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
DUBOIS	Catherine	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
DUPUY	Vincent	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
EL'ADARI	Michel	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
FAIVRE	Patrick	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
GALEWSKI-DZIURLA	Delphine	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
GESTIN	Pascal	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
GUERREIRO	Anthony	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
HERNAULT	Cédric	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
HUGONNENC	Magali	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
LAGRUE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
LE GUENNIC	Solène	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
LEBLEME	Nicolas	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
LEFRANCOIS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
LEGRIS	Julien	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
LEONARD	Serge	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
LEPAGNOL	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
LEVEQUE	Florian	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
LOUDCHER	Dominique	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
MANZATI	Massimigliano	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
MARTEAU	Christophe	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
ORTOLE	Dominique	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €

PARISSE	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
PASSEMARD	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
PASSOT	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
PELUSO	Stéfano	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
PERIERS	Sandrine	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
PICARD	Samuel	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
POTTEZ	Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
ROQUES	Marie Josée	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
ROUX	Dany	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
SABAU	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
SANTERRE	Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
SEBILLE	Christophe	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
SITTER	Camille	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
SOCCALINGAME	Sandirasegarane	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
TAN	Dara	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
VERDIER	Arnaud	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
VIDEAU	Léa	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
WARRIN	Sophie	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
AGNOURE	Ndocky	Agent des finances publiques	5 000 €	5 000 €
BREEMERSCH	Gael	Agent des finances publiques	5 000 €	5 000 €
CAMPMAS	Benoit	Agent des finances publiques	5 000 €	5 000 €
DESPRES	Christophe	Agent des finances publiques	5 000 €	5 000 €
GERY	Christophe	Agent des finances publiques	5 000 €	5 000 €
IKKENE	Nadia	Agente des finances publiques	5 000 €	5 000 €
SEDARD	Marc	Agent des finances publiques	5 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 15 juin 2026

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-15-00030

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(encadrants A PGF-PCFAJ)

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;
Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe

professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 300 000 €;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€ ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 2, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 500 000€ sous réserve des aliénas suivants ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale sans limitation de montant, dans la limite de 800 000 € en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée et de 700 000 € en matière de remboursement de crédits d'impôt des entreprises.
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 500 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000€;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales dans la limite de 500 000€;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

10° les décisions d'agrément portant sur une demande dans la limite de 5 millions d'euros de report de déficit en application de l'article 209 II du code général des impôts.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 15 juin 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Laurent GARNIER

ANNEXE N° 1

Délégation de signature aux administrateurs adjoints et administratrices adjointes en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Nom	Grade
Mme Camille ALBERTI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Virginie BOUHADANA	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Laurent CASTETS	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Bertrand FRITZ	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Thierry GUENA	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sylvie GEOFFRAY	Administratrice des finances publiques adjoint
Mme Bénédicte GUILLOT	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Claire MONTBARBON	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Christophe MULLER	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sukeyna N'DAO	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme PONTELLO Marilyne	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Nicolas SAVARY	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Bruno VIDAL-PIQ	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Anne VILLIERS	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Sandrine EDOUARD-VARGAS	Administratrice des finances publiques adjointe

ANNEXE N° 2

Délégation de signature aux inspecteurs principaux et inspectrices principales et aux inspecteurs divisionnaires et inspectrices divisionnaires en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Nom	Grade
Mme Valérie ALLARD	Inspectrice principale
Mme Laetitia BALLIS	Inspectrice principale
M. Jean Pierre CASTET	Inspecteur principal
Mme CONTOUT-COGNET Carole	Inspectrice principale
M. Vincent DAUDONNET	Inspecteur principal
Mme Cristina FAVA	Inspectrice principale
Mme Valérie GUEDJ	Inspectrice principale
Mme Joëlle HAAS	Inspectrice principale
M. Fabien HAMEL	Inspecteur principal
M. Sébastien LABARRERE	Inspecteur principal
Mme Gabrielle LE GRIN-TARDIF	Inspectrice principale
M. Jean-Marie LUTZ	Inspecteur principal
M. Maël MANDIN	Inspecteur principal
Mme Marie-Laure MORISOT	Inspectrice principale
Mme Marie-Christine NORMAND	Inspectrice principal
M. Aurélien PERRIER	Inspecteur principal
Mme Françoise PREVOST	Inspectrice principale
Mme Sabine SCHMITT	Inspectrice principale
M Dominique SERGI	Inspecteur principal
Mme Lisa SERRA-SEGUI	Inspectrice principale
Mme Nelly TARDIVEL	Inspectrice principale
M. Pascal AYMERIC	Inspecteur divisionnaire
Mme Martine BRANCON	Inspectrice divisionnaire
M. Renaud DROZDEK	Inspecteur divisionnaire
M. Eric GLADIEU	Inspecteur divisionnaire
M. Patrice GRIFFI	Inspecteur divisionnaire
Mme Véronique JEAN	Inspectrice divisionnaire
Mme Sophie MADEC	Inspectrice divisionnaire
M. Manuel PEREIRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Nathalie QUIQUELY	Inspectrice divisionnaire
M. Rémi ROUSSET	Inspecteur divisionnaire
M. Vincent SAFRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Gaëlle SIMON	Inspectrice divisionnaire

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00011

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (PN
TVA Noyon)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Pôle National TVA de Noyon

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises,

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

La mission d'accréditation des représentants fiscaux de sociétés étrangères et de validation des formalités d'immatriculation des entreprises représentées réalisée par les services des impôts des entreprises parisiens a été transféré à compter du 1^{er} janvier 2024 au service national chargé de la gestion du guichet TVA commerce en ligne dénommé pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne.

Article 2

Dans le cadre de la mission visée à l'article 1^{er}, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives au dispositif d'accréditation des représentants fiscaux des entreprises étrangères et celles afférentes à la validation des formalités d'immatriculation des entreprises représentées ;

aux agents désignés ci-après :

- Jacqueline JEANNIN, responsable du pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne
- Nicolas DEVISMES, inspecteur des finances publiques, responsable adjoint,
- Sandra LOISEAU, inspectrice des finances publiques, responsable adjointe,
- Jérémy NAPOLEON, inspecteur des finances publiques, responsable adjoint,
- Émilie CARRIER, contrôleuse des finances publiques,
- Katia LAURIENTE, contrôleuse des finances publiques,
- Mélanie NOEL, contrôleuse des finances publiques,
- Dimitri BAS, agent des finances publiques,
- Nathalie BOTTE, agente des finances publiques,
- Alexandre MARQUES, agent des finances publiques,

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France

Paris, le 16 juin 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-15-00032

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(pole judiciaire inspecteurs et A+)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02
Pôle Contrôle Fiscal et Affaires Juridiques

**Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;

Vu le décret du 3 juin 2026 portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence ALESSANDRI, Inspectrice Principale des finances publiques, responsable du pôle juridictionnel Judiciaire, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 500 000 € ;

2° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

3° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions judiciaires.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Redouane BENSAOULA, agent contractuel, adjoint à la responsable du pôle juridictionnel Judiciaire, à l'effet de signer les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions judiciaires.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques, exerçant leurs fonctions au Pôle juridictionnel judiciaire, dont les noms suivent :

Inspecteurs des finances publiques	Limite visée au 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e de l'article 3
BAKIOUI Jehane	200 000 €
BOYER Michel	100 000 €
BROUST Sophie	200 000 €
LASECA Michel	200 000 €
LAYOUS Assad	200 000 €
PIQUET Vincent	100 000 €
VRAY Marie-Dominique	200 000 €
SURUGUE Julie	20 000 €
ABDELLI Safia	20 000 €
BERTIN Hugo	20 000 €

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions judiciaires de premier degré ;

3° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Paris, le 15 juin 2026

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00018

Arrêté portant délégation de signature pour le
Pôle gestion publique Secteur public local



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02

Délégations de signature pour le Pôle gestion publique Secteur public local

L'administrateur de l'Etat du 3ème grade,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif modifié à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

ARRÊTE

PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Catherine CABIOCH, administratrice de l'État, directrice adjointe du Pôle gestion publique Secteur public local, responsable de la Mission régionale de conseil aux décideurs publics (MRCDP), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local et de la Mission régionale de conseil aux décideurs publics.

M. Bruno MATHON DIT RICHARD, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Service de Gestion Comptable pour la Ville de Paris, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris et le budget spécial de la Préfecture de Police (SGC VPRIF) et directeur par intérim du Service Facturier « DRFiP-Ville de Paris » (SFACT), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local.

M. David VIENNE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Division Secteur public local (DSPL), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.

PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

Division secteur public local (DSPL)

DÉLÉGATION GÉNÉRALES

Mme Chloé VROMBOUT, inspectrice principale, adjointe du responsable de la division secteur public local, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division.

M. Rémy GREDIN, inspecteur divisionnaire de classe normale, responsable du secteur valorisation fiscale, financière et modernisation, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

M. Jean-Luc VIVIEN, inspecteur des finances publiques, reçoit délégation spéciale de signer pour tous les messages électroniques vers les partenaires relevant du service de fiscalité directe locale (SFDL) émis depuis le BALF dédiée : drfip75.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr

M. Cyril DELICQUE, inspecteur des finances publiques, reçoit délégation spéciale de signer pour tous les messages électroniques vers les partenaires relevant du service de fiscalité directe locale (SFDL) émis depuis la BALF dédiée : drfip75.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr

Mme Laure PENARIER, inspectrice des finances publiques, reçoit délégation spéciale de signer pour tous les messages électroniques informatifs relevant de l'animation vers les trésoreries, le SGC VPRIF et le SFACT émis depuis la BALF dédiée : drfip75.gestionpublique.spl@dgfip.finances.gouv.fr

M. Nicolas SALENGH, inspecteur des finances publiques, reçoit délégation spéciale de signer pour tous les messages électroniques informatifs relevant de l'animation vers les trésoreries, le SGC VPRIF et le SFACT émis depuis la BALF dédiée : drfip75.gestionpublique.spl@dgfip.finances.gouv.fr

M. David TOLASSY, contrôleur des finances publiques, reçoit délégation spéciale de signer les contrats de service pour l'accès au système d'information de la DGFIP.

PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

SGC VPRIF

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Daphné DOMINGUEZ, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Recette du SGC VPRIF, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.

Mme Mélanie LEGRAND, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Dépense du SGC VPRIF, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.

M. Erick LEFORT, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjoint au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Comptabilité du SGC VPRIF reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.

Mme Marie ESCAL, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjointe à la responsable du Secteur Recette du SGC VPRIF, et responsable du Service Recouvrement, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Secteur RECETTE	
Services VISA et ACCUEIL	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M^{me} Anne MORAUD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ACCUEIL	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : <ul style="list-style-type: none">▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 50 000 € et pour 24 mois au maximum,▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €.▪ les attestations de paiement pour le compte d'autres services,▪ les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prise en application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée),▪ les déclarations de recettes des opérations de caisse. Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.

<p>Service ACCUEIL</p> <p>Mme Siga DIAWARA Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Mme Fadimatou KALAMY Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>M. Philippe LAMBOUR Contrôleur des Finances publiques</p> <p>M. Thibaut ALLANIC Contrôleur des Finances publiques</p> <p>M. Gregoire FERNANDEZ MARCOTTE Contrôleur des Finances publiques</p> <p>Mme Carole DUMOULIN Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Mme Kerima JEMNI Contrôleuse des Finances Publiques</p> <p>M. Arnaud QUILLEVERE Contrôleur des Finances publiques</p> <p>M. Felix RODENAS Agent administratif principal des Finances publiques</p> <p>Mme Lou ENJALBAL Contractuelle</p> <p>GERARD Emma Contractuelle</p> <p>M. Fahed BENSAID Contractuel</p> <p>Mme Christine PHAROSE Agente administrative des Finances publiques</p> <p>Mme Valérie POPOVIC Agente administrative des Finances publiques</p> <p>Mme Amina BADA Contrôleuse des Finances Publiques</p> <p>M. Rafik JARRAY Contrôleur des Finances publiques</p>	<p>Octroyer les délais de paiement conformément à la proposition du débiteur pour des dettes inférieures ou égales à 1 500 euros et pour une durée de trois mois maximum.</p> <p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les attestations de paiement pour le compte d'autres services, ▪ les déclarations de recettes des opérations de caisse.
<p>M. Adrien OZCAN-KILINC Inspecteur des Finances publiques</p> <p>Responsable du service VISA</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les rejets de prise en charge des titres, ▪ les demandes d'annulation de titres et mandats. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>
<p>M^{me} Nathalie LACKMAITRY Inspectrice des Finances publiques</p> <p>Rédactrice organisation et méthodes du secteur recette</p>	<p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Secteur RECETTE	
Service RECOUVREMENT	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;">Mme Fayoll ANNE Inspectrice des Finances publiques adjointe à la Responsable du service RECOUVREMENT</p> <p style="text-align: center;">Responsable de la cellule débiteurs sensibles</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 50 000 € et pour 24 mois maximum, ▪ les MED destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement, ▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €, ▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce, ▪ les documents relatifs au paiement des honoraires des huissiers de justice, des avoués et avocats mandatés dans le cadre du secteur local, et de tous frais engagés dans un contentieux, ▪ les actes liés aux saisies attributions, l'accusé de réception des significations des actes d'huissiers relatifs aux titres en phase contentieuse. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation</p>

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

SGC VPRIF	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Philippe MENU Contrôleur principal des Finances publiques</p> <p>Service RECOUVREMENT</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum, ▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement, ▪ les MED inférieures à 100 000 € destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 5 000 €, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives pour des créances inférieures à 5 000 €, ▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 5 000 €.
<p>M. Bruno CHAPUY Contrôleur principal des Finances publiques</p> <p>Service RECOUVREMENT</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les mises en demeure destinées aux débiteurs publics issues d'Hélios inférieures à 100 000 €, ▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum.
<p>Service RECOUVREMENT</p> <p>Julien PADRA Contrôleur des Finances publiques</p> <p>Steven SANCHO Contrôleur des Finances publiques</p> <p>Marisol ESCUDERO Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Aurélie RUIS Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Sharmili NARA Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Chantal DOUX Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Jérémy FERRARI Contrôleur des Finances publiques</p>	<p>Octroyer les délais de paiement conformément à la proposition du débiteur pour des dettes inférieures ou égales à 1 500 euros et pour une durée de trois mois maximum.</p>

Mario MOLNAR

Contrôleur des Finances publiques

Moulay EL GAROUANI

Contrôleur des Finances publiques

Agnès PEIFFER

Contrôleuse des Finances publiques

Valérie FARCY

Contrôleuse des Finances publiques

Jérôme HEIN

Contrôleur principal des Finances
publiques

Serge BOGAERTS

Contrôleur principal des Finances
publiques

Patrick ELISABETH-MARIE-FRANCOISE

Agent administratif principal des
Finances publiques

Catherine GUESMI

Agente administrative principal des
Finances publiques

Karine TAN LUONG ANN

Agente administrative principale des
Finances publiques

Edouard KLUTSE

Agent administratif des Finances
publiques

Alain DUBOST

Agent administratif principal des
Finances publiques

M. Eric CHEYLAN

Contrôleur des Finances publiques

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

SGC VPRIF	
Secteur DÉPENSE	
Service DÉPENSE PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Andy JOSEPH-ROSE Inspecteur des Finances publiques</p> <p>Responsable du service DÉPENSE PAYE</p>	<p>Signer tous les documents relevant de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les bordereaux d'envoi, ▪ les accusés de réception de dépôt de courrier, ▪ les courriers de rejets des mandats, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense), ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM, ▪ les bons de validation de la paye, ▪ les courriers de contrôle du CHD paye, ▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur, ▪ les états de retenue sur opposition, ▪ les attestations de la quotité saisissable, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les certificats de cessation de paiement. <p>Signer, en cas d'empêchement de la responsable du service dépenses hors paye, les documents pour lesquels cette dernière dispose d'une délégation.</p>
<p>Mme Françoise COSTE Contrôleuse principale des finances publiques</p> <p>service DÉPENSE PAYE</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur, ▪ les attestations de la quotité saisissable, ▪ les états de retenue sur opposition, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie , ▪ les demandes de renseignements relatives aux oppositions.
Service DÉPENSE HORS PAYE	
<p>Mme Chloé BILLARD Inspectrice des Finances publiques</p> <p>Responsable du service DÉPENSE HORS PAYE</p>	<p>Signer tous les documents relevant de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les VGM, ▪ les ordres de paiement y compris vers l'étranger, ▪ les courriers de rejet des mandats et titres, ▪ les demandes de renseignement, ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créances. <p>Signer, en cas d'empêchement du responsable du service dépenses payes, les documents pour lesquels ce dernier dispose d'une délégation.</p>

SGC VPRIF	
Secteur COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Service QUALITÉ COMPTABLE	
<p>Mme Rachida SAMEL Inspectrice des Finances publiques</p> <p>Responsable du service QUALITÉ COMPTABLE</p>	<p>Signer les documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 15 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 15 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. ▪ les VGM ▪ les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur comptabilité les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation</p>

SGC VPRIF	
Secteur COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Cyril ZANVETTOR Contrôleur des Finances publiques</p> <p>Adjoint à la responsable du service QUALITÉ COMPTABLE</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 8 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 8 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les VGM et les virements étrangers

SGC VPRIF	
Secteur COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;">M. Rémi TURCK Inspecteur des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Responsable du service COMPTABILITÉ ET RÉGIES</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM, ▪ les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les procès-verbaux de création et de clôture de régies, de remise de service des régisseurs, ▪ les visas des projets d'arrêtés concernant les régies, ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs, ▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs, ▪ les ordres de paiement en cas de remboursement des trop perçus des régies de recettes <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur comptabilité les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation</p>
<p style="text-align: center;">Mme Stéphanie CHERREAU Contrôleuse des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Adjointe au responsable du service COMPTABILITÉ ET RÉGIES Responsable de la cellule D2C</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les déclarations de dépôts de chèques, ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM et les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois

<p>Mme Nadira ES-SEBBANI Contrôleuse des Finances publiques</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les déclarations de dépôts de chèques ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM et les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois
<p>M. Pierre NILLUS Contrôleur des Finances publiques</p> <p>Adjoint au responsable du service COMPTABILITÉ ET RÉGIES Responsable de la cellule encaissements</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les déclarations de dépôts de chèques, ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM et les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois
<p>M. Stéphane AMARZIT Contrôleur des Finances publiques Caissier titulaire</p> <p>service COMPTABILITÉ ET RÉGIES</p>	<p>Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</p>
<p>Mme Aneine MANSOURI Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Mme Nathalie L'HARIDON Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>M. Stéphane LAUR Contrôleur des Finances publiques</p> <p>M.Sylvain DUMAS Contrôleur des Finances publiques</p> <p>service COMPTABILITÉ ET RÉGIES</p>	<p>Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse, en l'absence du caissier titulaire</p>

PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

Service FACTURIER DRFIP-VILLE DE PARIS (SFACT)

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Bruno MATHON DIT RICHARD, administrateur des Finances publiques adjoint, directeur par intérim du service facturier DRFIP-Ville de Paris, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du service facturier DRFIP-Ville de Paris.

Mme Emmanuelle ETCHEVERRY, attachée territoriale principale, adjointe au directeur du service Facturier « DRFIP-Ville de Paris », reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du service facturier DRFIP-Ville de Paris.

Mme Anne MERVAUX, inspectrice principale des Finances publiques, responsable du pôle Contrôle interne et supervision au service facturier « DRFIP-Ville de Paris » reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du service facturier DRFIP-Ville de Paris.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
M^{me} Line LOBEL Contractuelle Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : <ul style="list-style-type: none">• les ordres de paiement,• les VGM,• les virements étrangers• les courriers/courriels aux tiers,• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,• les demandes de renseignements sur les règlements,• les lettres de déduction et d'observations.
M^{me} Franck LADJANI Attaché territorial principal Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : <ul style="list-style-type: none">• les ordres de paiement,• les VGM,• les virements étrangers,• les courriers/courriels aux tiers,• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,• les demandes de renseignements sur les règlements,• les lettres de déduction et d'observations.
M^{me} Amal HEBBACHE Attachée territoriale	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : <ul style="list-style-type: none">• les ordres de paiement,

Responsable de
pôle au service facturier
« DRFiP-Ville de Paris »

M^{me} Loan DINH
Attachée territoriale

Responsable de
pôle au service facturier
« DRFiP-Ville de Paris »

M. Julien SOLBIAC
Inspecteur des Finances Publiques

Responsable de
secteur au service facturier
« DRFiP-Ville de Paris »

- les VGM,
- les virements étrangers,
- les courriers/courriels aux tiers,
- les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,
- les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,
- les demandes de renseignements sur les règlements,
- les lettres de déduction et d'observations.

Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :

- les ordres de paiement,
- les VGM,
- les virements étrangers,
- les courriers/courriels aux tiers,
- les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,
- les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,
- les demandes de renseignements sur les règlements,
- les lettres de déduction et d'observations.

Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :

- les ordres de paiement,
- les VGM,
- les virements étrangers,
- les courriers/courriels aux tiers,
- les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,
- les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,
- les demandes de renseignements sur les règlements,
- les lettres de déduction et d'observations.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes les précédentes délégations accordées au titre de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 16 juin 2026

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

Signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00014

Arrêté portant délégation générale de signature
(A Talon et adjoints)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'Etat,
Directeur régional des Finances publiques d'Île de France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île de France et de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Anne TALON administratrice de l'Etat, responsable du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Marc GAUTIER, administrateur de l'Etat, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Mickaël LAGADEC, administrateur de l'Etat, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources ;

Ceux-ci reçoivent mandat à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article 2

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 16 juin 2026

Le directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

Signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00013

Arrêté portant délégation générale de signature
(A-L Lagadec et adjoints)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-
FRANCE ET DE PARIS**
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'État,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Anne-Laure LAGADEC, administratrice de l'État, responsable du pôle gestion fiscale ;

- Madame Carole AUTRET, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion fiscale ;
- Madame Nadia HIMPENS, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion fiscale ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent et à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 16 juin 2026,

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00019

Arrêté portant délégation générale de signature
(CBR)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'Etat du troisième grade,
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, notamment son article 88-II ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 modifié pris en application de l'article 176 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 portant soumission de groupements d'intérêt public au contrôle économique et financier de l'État et désignation des autorités de contrôle ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2025 nommant auprès du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France M. Frédéric de VAUGIRAUD, administrateur de l'État du deuxième grade, afin de l'assister dans les fonctions de contrôleur budgétaire ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

M. Frédéric de VAUGIRAUD, administrateur de l'État du deuxième grade, expert de haut niveau (groupe II) pour signer tous les actes relatifs :

- au contrôle budgétaire des services déconcentrés de l'État relevant des ordonnateurs dont la résidence administrative est située en région Île-de-France ;
- au contrôle budgétaire des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 octobre 2020 susvisé ;
- à la tutelle financière des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 juillet 2017 susvisé ;
- au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public (GIP) cités par l'arrêté du 15 juillet 2021 susvisé ;
- au contrôle budgétaire des crédits mis à la disposition du préfet de police de Paris.

Article 2 :

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences citées à l'article 1 est donnée, en cas d'empêchement de M. Frédéric de VAUGIRAUD, à Mme Bernadette NOGUE, administratrice des finances publiques adjointe, en sa qualité d'adjointe du contrôleur budgétaire régional.

Article 3 :

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences relatives au contrôle budgétaire de la préfecture de police de Paris est donnée, en cas d'empêchement de M. Frédéric de VAUGIRAUD, à Mme Catherine PLANES-RAISENAUER, attachée principale d'administration, en sa qualité d'adjointe au contrôleur budgétaire près le préfet de police.

Article 4 :

Délégation de signature des actes relatifs à l'exercice de la tutelle financière des organismes citée à l'article 1 est donnée à :

- M. Bertrand LECHAT, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,
- Mme Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,
- Mme Laetitia BELAN, agente contractuelle de niveau A,
- M. Frédéric AGNES, M. Kévin LEPETIT, Mme Laetitia JAQUET, Mme Suzel NEVEUX et M. Damien VINATIER, inspecteurs des finances publiques.

Article 5 :

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget des ordonnateurs de l'État, hors préfet de police, et des organismes, cités à l'article 1, est donnée à :

- M. Bertrand LECHAT, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,
- Mme Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,
- Mme Laetitia BELAN, agente contractuelle de niveau A,
- M. Frédéric AGNES, M. Kévin LEPETIT, Mme Laetitia JAQUET, Mme Suzel NEVEUX et M. Damien VINATIER, inspecteurs des finances publiques ;
- et à Mme Mina EL ACHAK, contrôlease des finances publiques.

Article 6 :

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget de la préfecture de police est donnée à :

- Mme Mélanie RONCE, secrétaire administrative de classe supérieure,
- M. Franck RICHARD, secrétaire administratif de classe supérieure,
- M. Jérôme CANTE, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Elle annule et remplace la délégation de signature en date du 3 mars 2026 publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris (n° 75-2026-03-03-00002).

A Paris, le 16 juin 2026,

Le directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

M. Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00021

Arrêté portant délégation générale de signature
(D Pierron et adjoints)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-
FRANCE ET DE PARIS**

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'État,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Décide :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Didier PIERRON, administrateur de l'État, responsable du pôle gestion publique Etat ;

- Monsieur Gaël BRENAUT, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle gestion publique Etat, chef du département des comptes et de l'action économique ;
- Madame Dorothee DE PLUVIÉ, contractuelle, responsable adjointe du pôle gestion publique Etat, cheffe du département dépense de l'Etat ;
- Madame Ingrid ROY, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion publique Etat, cheffe du département du domaine de Paris ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 16 juin 2026,

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00022

Arrêté portant délégation générale de signature
(MDRA)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
Vu le décret du 3 juin 2026 portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;
Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRÊTE

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Nom Prénom Grade, fonction	Pouvoir
ARRAS Hakim Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
BELOULOU Véronique Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
BOCHÉ Marie-Clotilde Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

CAMARA Bamby Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
CHIRON Carine Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COHEN Joëlle Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COUPPEY Pascale Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COUTURE Agathe Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DÉLOY Arthur Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DUFOUR Jean-Philippe Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
HARMEL Isabelle Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LAROZE-MARQUET Marie-Pierre Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LATOURE Jean-François Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LU Saiya Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MARCHAL Amélie Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MARTIN Christine Inspectrice des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
PERRIN Françoise Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
PIQUOT Oriane Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
POISSONNIER Cédric Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
ROBERT Émilie Administratrice des finances publiques adjointe Responsable de la cellule Qualité comptable	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

SCHAIR Morgane Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
TOLLARI Marie-Josèphe Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Paris, le 16 juin 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00015

Arrêté portant délégation générale de signature
(P Laroppe et adjointe)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'État,
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Patrice LAROPPE, administratrice de l'État, responsable du pôle gestion publique secteur public local ;

- Madame Catherine CABIOCH, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion publique secteur public local, cheffe de la mission régionale de conseil aux décideurs publics locaux ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 16 juin 2026,

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00012

Arrêté portant délégation générale et spéciale
de signature (pole PPR)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ET SPÉCIALE DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation générale de signature :

- Monsieur Mickaël LAGADEC, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Marc GAUTIER, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ;
- Madame Claire MOURET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Monsieur Pierre LAFAGE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Vie de l'agent et conditions de vie au travail, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Madame Florence GUERRERO, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Gestion des carrières, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Madame Cendrine MOULIN, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la mission parisienne d'accompagnement des cadres, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa mission et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Monsieur Vincent VACHON, administrateur des finances publiques adjoint, chargé de mission auprès du responsable du département RH et de la formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa mission et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Madame Véronique FLAHAUT-JOLLY, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Pilotage, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;
- Madame Carole DORÉ, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Contrôle de gestion, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;

- Monsieur Fabien RIBAUT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Relation usagers et conduite du changement, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;

- Monsieur André SAINTVOIRIN, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;

- Monsieur Alexandre BONNEFONT, inspecteur principal des finances publiques, adjoint au chef de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;

- Monsieur Nicolas FLAMIN, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Budget et Marchés, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;

- Madame Alice AUBRY, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Gestion de site et sécurité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;

- Madame Stéphanie LAROPPE, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la cellule AGIL/Ecoresponsabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa cellule et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

Article 2

Délégation spéciale de signature :

Nom, prénom, grade, fonction	Pouvoir
DIVISION FORMATION PROFESSIONNELLE	
M. Alain ROUYER Inspecteur principal des finances publiques Adjoint à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

M. Alain PEAN-CHATELAIN Inspecteur des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Emmanuelle-SABATHIER Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Marie-Dominique STANISLAWSKI Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Frédérique ROUGIER Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Delphine LANGLOIS Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION GESTION DES CARRIÈRES	
Mme Anne CIRODDE Inspectrice principale des finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Astrid BRIET Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Christelle CHUNG-POO-LUN Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Linda TARAN Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Christian FREYERMUTH Inspecteur des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION VIE DE L'AGENT ET CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL	
Mme Anne CLEMENT-PAULHAC Inspectrice principale des finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Sabine JAMON Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Florence TOQUET Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Corine AGOU Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Manuella AMITRANO Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Nathan ASSIE Inspecteur des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

M Patrick DAMIAO Inspecteur des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M Adrien DELPON Inspecteur des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Isabelle MONTOURCY Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme JULIE TATANGELO Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Jennifer TRUJILLO Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
MISSION PARISIENNE D'ACCOMPAGNEMENT DES CADRES	
Mme Laura CORNU Inspectrice des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS Inspecteur des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
CONSEILLERE MOBILITE CARRIERE ET REFERENTE MANAGERIALE	
Mme Catherine LESMOND Inspectrice divisionnaire des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION CONTRÔLE DE GESTION	
Mme Delphine OURADOU Inspectrice principale des finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Hélène LEFEVRE Inspectrice divisionnaire des finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION BUDGET ET MARCHÉS	
M. Jean-Baptiste PIERRON Inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques Adjoint au chef de la division Budget et Marchés	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Rida AYADI Inspecteur des finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION IMMOBILIER	
Mme Valérie BERREBI Inspectrice divisionnaire des finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION GESTION DE SITE ET SÉCURITÉ	
Mme Stéphanie DEMERVILLE Inspectrice divisionnaire des finances publiques Déléguée départementale Sécurité	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation de signature en date du 23/02/2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 24 février 2026 (n° 75-2026-02-23-00024).

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 16 juin 2026

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris ,

Signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00023

Arrêté portant délégations de signature en
matière d'assiette et de recouvrement des
produits domaniaux, d'évaluations domaniales et
de fonction de commissaire du Gouvernement



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
Département du Domaine de Paris
94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX ,
D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTION DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT**

L'administrateur de l'État
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1212-12, D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu les articles R.212-1 et R.311-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Didier PIERRON, administrateur de l'État du 2^{ème} grade, responsable du Pôle Gestion publique État, Mme Ingrid ROY, administratrice de l'Etat du 2^{ème} grade, responsable du département Domaine de Paris et M. Olivier MAGNIN, administrateur des finances publiques adjoint, adjoint à la responsable du Département Domaine de Paris, à l'effet :

- d'émettre et de signer, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable spécialisé du Domaine (3^o de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques, article R. 2331-5 du code général de la propriété des personnes publiques et article R.2331-6 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Monique LENORMAND, inspectrice principale, responsable du pôle de gestion domaniale, Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques et M. Marc GUTIERREZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (3^o de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques, article R. 2331-5 du code général de la propriété des personnes publiques et article R. 2331-6 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Lucienne LEGROS, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 20 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 2 000 000 €, limite supérieure comprise.

Article 4

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane ROSSI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, évaluateur-experte au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1 500 000 €, limite supérieure comprise.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Inès CAPIAN, M. Gwelle CHEMINEL, M. Fabien LOISEAU, Mme Margaux NASO, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation

domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 5 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 500 000 €, limite supérieure comprise.

Article 6

Mme Lucienne LEGROS, responsable du pôle d'évaluation domaniale, M. Stéphane ROSSI, évaluateur expert, Mme Inès CAPIAN, M. Gwelle CHEMINEL, M. Fabien LOISEAU, Mme Margaux NASO, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, sont habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation et à signer les documents afférents à cette fonction.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 16 juin 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00024

Arrêté portant subdélégation de signature du
préfet pour les missions domaniales



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

Département du Domaine de Paris

94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU PRÉFET POUR LES MISSIONS DOMANIALES

L'administrateur de l'État
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code du domaine de l'État ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le décret n° 77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
- Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;
- Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, M. LECLERC (Georges-François) ;
- Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°75-2026-06-15-00015 publié au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris du 15 juin 2026 n°75-2026-347 portant délégation de signature à M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires

et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GARNIER, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- M. Didier PIERRON, administrateur de l'État du 2^{ème} grade, responsable du Pôle Gestion Publique État,
 - Mme Ingrid ROY, administratrice de l'Etat du 2^{ème} grade, responsable du Département Domaine de Paris ;
 - M. Olivier MAGNIN, administrateur des finances publiques adjoint, adjoint à la responsable du Département Domaine de Paris ;
- à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

N°	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-17-2, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GARNIER, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- Mme Monique LENORMAND, inspectrice principale, responsable du Pôle gestion domaniale ;
- Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, en charge des opérations de gestion domaniale ;
- M. Marc GUTIERREZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, en charge des opérations de gestion domaniale ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences et jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion et d'utilisation des biens domaniaux.	R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, du code général de la propriété des personnes publiques
2	Passation au nom de l'État de prise en location d'immeubles intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Instances domaniales de toute nature pour les actes pour lesquels ils disposent d'une délégation de signature et autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 16 juin 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

M. Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-17-00003

Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris)

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94 Rue de Réaumur
750104 PARIS Cedex 02

Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris – opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris)

Le Directeur du pôle gestion publique État de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, M. Didier PIERRON, Administrateur de l'État,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2023 portant nomination de M. Didier PIERRON, Administrateur de l'État dans l'emploi de chef du pôle gestion publique État à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu les conventions de délégations de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des Finances publiques de la région Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Mme Elisabeth FRANTZ, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable du Centre de Gestion Financière,

Mme Marine LE BERRE inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du Centre de Gestion Financière,

M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des Finances publiques,
M. Nicolas BELAUD, contrôleur des Finances publiques,
M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des Finances publiques,
Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des Finances publiques,
Mme Marine CABUZEL, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques
M. Joël CECILE, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Nathalie CHANTRY, contrôleuse principale des Finances publiques,
M. Ruddy CLAUDE, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Florence GRUNDMAN, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Ahmed HASSANI, contrôleur des Finances publiques,
Mme Magali JAILLET, contrôleuse des Finances publiques,
M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des Finances publiques,
Mme Corine LEMOYNE, contrôleuse des Finances publiques,
M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Natacha NUBRET, contrôleuse des Finances publiques,
Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Régis PINAULT, agent administratif principal des Finances publiques,
M. José PONS, contrôleur des Finances publiques,
M. Antony PREO, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des Finances publiques,
M. Jérémie DELLA PATRONA, contrôleur stagiaire des Finances publiques,
M. Thomas ROUX, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Tahar BEN MABROUK, apprenti,
Mme Stéphanie POTTEZ, contrôleuse des Finances publiques.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France et de Paris, Préfecture de Paris.

A Paris, le 17 juin 2026

Le Directeur du Pôle Gestion Publique de l'État
de la direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Didier PIERRON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-17-00016

Décision portant délégation de signature (centre
de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité
du Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris - opérations relevant
du périmètre du pôle pilotage et ressources de la
direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris)

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94 Rue de Réaumur
75104 PARIS Cedex 02

Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris – opérations relevant du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris)

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, Mme Anne TALON, Administratrice de l'État du grade transitoire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Anne TALON, administratrice de l'État de grade transitoire, directrice du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations de dépenses pour lesquelles j'ai reçu délégation par arrêté préfectoral du 15 juin 2026 susvisé, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Mme Élisabeth FRANTZ, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable du Centre de Gestion Financière,

Mme Marine LE BERRE, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du Centre de Gestion Financière,

M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des Finances publiques,

M. Nicolas BELAUD, contrôleur des Finances publiques,
M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des Finances publiques,
Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des Finances publiques,
Mme Marine CABUZEL, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques,
M. Joël CECILE, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Nathalie CHANTRY, contrôleuse principale des Finances publiques,
M. Ruddy CLAUDE, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Florence GRUNDMAN, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Ahmed HASSANI, contrôleur des Finances publiques,
Mme Magali JAILLET, contrôleuse des Finances publiques,
M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des Finances publiques,
Mme Corine LEMOYNE, contrôleuse des Finances publiques,
M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Natacha NUBRET, contrôleuse des Finances publiques,
Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Régis PINAULT, agent administratif principal des Finances publiques,
M. José PONS, contrôleur des Finances publiques,
M. Antony PREO, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des Finances publiques,
M. Thomas ROUX, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Jérémie DELLA PATRONA, contrôleur stagiaire des Finances publiques,
M. Tahar BEN MABROUK, apprenti,
Mme Stéphanie POTTEZ, contrôleuse des Finances publiques.

Article 2

Par dérogation à l'article 1^{er}, demeurent réservés à ma signature les actes de prescription de ces opérations.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 17 juin 2026

La directrice du pôle pilotage et ressources de la
direction régionale des Finances publiques d'Île-de-
France et de Paris

signé

Anne TALON

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

75-2026-06-17-00010

Décision 2026 - 36 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire



DECISION N° 2026 - 36

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

- VU le code de la commande publique,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,
- VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2020-189 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- VU le décret du 29 octobre 2025 portant nomination de Madame Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris,
- VU le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,
- VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, administrateur de l'Etat, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France, à compter du 1er octobre 2023, pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2024 portant nomination de Madame Marthe POMMIE, administratrice de l'Etat, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris, à compter du 01 décembre 2024, pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté préfectoral n° 75-2026-06-15-00006 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1er

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° 75-2026-06-15-00006 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Marthe POMMIE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris,

- M. Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

- M. Guillaume MANGIN, directeur régional et interdépartementale adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes de l'État

pour le département de Paris, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n° 75-2026-06-15-00006 susvisé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marthe POMMIE, la subdélégation est donnée, pour le département de Paris et dans la limite de leurs compétences respectives, à :

- Mme Evelyne GRENECHE, adjointe au chef du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Frédérique DOUMAT, cheffe du pôle transversal d'appui et d'expertise,
- M. Mouloud YAHMI, chef du pôle veille sociale et hébergement d'urgence,
- M. Clément FERRE, chef du pôle parcours migratoire,
- Mme Cassandre PIOU, cheffe du pôle insertion et logement adapté,
- M. Emmanuel DE CHABOT, responsable de l'hébergement d'urgence au sein du bureau de l'hébergement d'urgence,
- Mme Soraya HAMMOUTI, responsable de la veille sociale, de l'aide alimentaire et de la domiciliation au sein du bureau de la veille sociale, de l'aide alimentaire et de la domiciliation,
- M. Lancelot TOUZE, responsable de l'hébergement d'urgence au sein du bureau de l'hébergement d'urgence,
- Mme Lucie BUREAU, responsable de l'hébergement d'urgence au sein du bureau de l'hébergement d'urgence,
- Mme Elsa CHARTIER, responsable Asile – Migrants au sein du bureau des parcours des demandeurs d'asile et réfugiés,
- Mme Aliénor LE BLANC, responsable des centres d'hébergement et de réinsertion sociale et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- M. Samuel CHARON, responsable des centres d'hébergement et de réinsertion sociale et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- M. Billel BOUREDJI, responsable de l'insertion par le logement au sein du bureau de l'insertion par le logement,

- Mme Djamila HURAUULT, adjointe au chef du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Agnès GUEDON, cheffe du bureau du droit au logement opposable,
- Mme Lamya BOUDOUAYA, adjointe à la cheffe du bureau du droit au logement opposable cheffe de la section COMED,
- Mme Magali FEROU, cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs,
- M. Lucas FORTUNE, adjoint à la cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs,

- Mme Valentine BRAIVE, cheffe du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Lauriane TAVANO, adjointe au chef du service habitat et rénovation urbaine,
- M. Tristan VANONI, chef du bureau du développement de l'offre de logement social et de la rénovation urbaine,
- Mme Audrey TOURNIER, cheffe du pôle de l'habitat digne et durable,
- Mme Camille BRUYANT, cheffe du bureau de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme ;

- Karine PARIS, adjointe à la cheffe du bureau de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

Article 3

Demeurent réservés à la signature du préfet de Paris :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les marchés publics et avenants d'un montant supérieur à 500 000 €.

Article 4

Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de l'unité départementale de l'hébergement et du logement de Paris à l'effet d'exercer la validation dans Chorus formulaires :

Mme BRAIVE Valentine

Mme TAVANO Lauriane

M. VANONI Tristan

Mme STACKOWICZ Isabelle

Mme BRUYANT Camille

Mme PARIS Karine

Mme TOURNIER Audrey

Mme GUESSOUM Yasmina

Mme GRENECHE Evelyne

Mme DOUMAT Frédérique

M. YAHMI Mouloud

M. FERRE Clément

Mme CHARTIER Elsa

Mme PIOU Cassandre

M. DE CHABOT Emmanuel

Mme HAMMOUTI Soraya

M. TOUZE Lancelot

Mme BUREAU Lucie

Mme LE BLANC Aliénor

M. CHARON Samuel

Mme BATIGA Malissa

M. BONNIE Mickaël
M. BOUREDJI Billel
Mme HURAUULT Djamila
Mme GUEDON Agnès
Mme BOUDOUAYA Lamya
Mme FEROUL Magali
M. FORTUNE Lucas

Article 5

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 6

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 17/06/2026

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

SIGNE

Laurent BRESSON

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

75-2026-06-17-00009

Décision n° 2026 - 35 portant subdélégation de
signature en matière administrative



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement**

DECISION n° 2026 – 35

portant subdélégation de signature en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France,

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration,

- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret du 06 novembre 2024 portant nomination de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France - Mme GAUTIER-MELLERAY Marie,
- VU le décret du 29 octobre 2025 portant nomination de Madame Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, administrateur de l'Etat, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France à compter du 1er octobre 2023 pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2024 portant nomination de Madame Marthe POMMIE, administratrice de l'Etat, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris, à compter du 01 décembre 2024, pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté n° 75-2026-06-15-00017 en date du 15 juin 2026 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

DECIDE

Article 1er

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Marthe POMMIE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris,
- M. Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,
- M. Guillaume MANGIN, directeur régional et interdépartementale adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, dans les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral n° 75-2026-06-15-00017 susvisé, pour le département de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marthe POMMIE, la subdélégation de signature prévue à l'article 1er est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives et pour le département de Paris, à :

- Mme Evelyne GRENECHE, adjointe au chef du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Frédérique DOUMAT, cheffe du pôle transversal d'appui et d'expertise,
- M. Mouloud YAHMI, chef du pôle veille sociale et hébergement d'urgence,
- M. Clément FERRE, chef du pôle parcours migratoire ;
- Mme Cassandre PIOU, cheffe du pôle insertion et logement adapté.

- Mme Djamila HURAUULT, adjointe au chef du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Mme Agnès GUEDON cheffe du bureau du droit au logement opposable,
- Mme Lamy BOUDOUAYA, adjointe à la cheffe du bureau du droit au logement opposable, cheffe de la section COMED,
- M. Mickael BONNIE, chef du bureau de l'accès au logement,
- Mme Malissa BATIGA, adjointe au chef du bureau de l'accès au logement,
- Mme Stéphanie ABDOULAYE, cheffe du bureau de l'accès au logement interministériel pour les agents de l'État,
- M. Cédric LARVET, adjoint à la cheffe du bureau de l'accès au logement interministériel pour les agents de l'État,
- Mme Magali FEROU, cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs,
- M. Lucas FORTUNE, adjoint à la cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs,
- M. Alexandre JANIN, chargé de mission Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et Accompagnement vers et dans le logement,
- Mme Cécile BOTA, chargée de mission Politiques d'attribution et mixité sociale.

- Mme Valentine BRAIVE, cheffe du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Lauriane TAVANO, adjointe au chef du service habitat et rénovation urbaine,
- M. Tristan VANONI, chef du bureau du développement de l'offre de logement social et de la rénovation urbaine,
- Mme Isabelle STACKOWICZ, adjointe au chef de bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine,
- M. Bruno CHABROL, chef du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,
- M. Eric TACHOU, adjoint au chef du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,
- Mme Audrey TOURNIER, cheffe du pôle de l'habitat digne et durable,
- Mme Camille BRUYANT, cheffe du bureau de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme,
- Mme Karine PARIS, adjointe à la cheffe du bureau de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme,
- Mme Apolline BAUDU, chargée de mission habitat privé
- M. Pierre CAPART, chargé de mission habitat social.

Article 3

Sont exclus de la présente délégation les actes mentionnés à l'article 3 de la délégation préfectorale n° 75-2026-6-15-00017 susvisée.

Article 4

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 5

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 17/06/2026

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

SIGNE

Laurent BRESSON